

L'entrée des nouveaux Etats dans l'Union augmente de 25% la superficie consacrée aux grandes cultures

Statistiques en bref

AGRICULTURE ET PECHE

28/2004

Auteur
Pierre Bruyas

Contenu

Céréales : une production
accrue de 20% 1

Blé tendre : + 28,5% en
superficie, +18,9% en
production 1

Orge : +20,9% en superficie,
+15,2% en production..... 1

Maïs grain : +28,5% en
superficie, +20,5% en
production 1

Seigle : +65,1% en superficie,
+49,5% en production..... 1

La structure de la sole
céréalière est légèrement
modifiée. 2

Un apport conséquent en
plantes sarclées. 2

Un apport plus limité en
cultures industrielles..... 2



Sur la période 2001-2003, la superficie consacrée aux cultures de terres arables dans l'EU-25 s'est élevée en moyenne à 85,6 millions d'ha. Les dix nouveaux pays ont contribué pour 22 millions d'hectares soit 25,7%. Cette contribution est particulièrement importante en plantes sarclées (35,8%) et céréales (29,5%). Elle est de moindre importance pour les légumes secs (12,3%), les fourrages (15,6%) ou les plantes industrielles (19,8%).

Céréales : une production accrue de 20%

Sur la période 2001-2003, près de 53 millions d'hectares de céréales ont été récoltés en moyenne dans l'EU-25. Les dix pays entrant ont contribué pour 15,5 millions d'hectares, soit 29,5 %. La Pologne participe pour plus de la moitié à cet apport avec 8,4 millions d'hectares. En terme de production, cet apport se limite à 49 millions de tonnes soit 20% de la production de l'EU-25 (189,8 millions de tonnes). Cet écart entre production et surfaces est lié à la différence de productivité ainsi qu'à la structure différente de la sole céréalière dans les nouveaux états membres.

Blé tendre : + 28,5% en superficie, +18,9% en production

Avec les nouveaux pays, la superficie consacrée au blé tendre a atteint 18,8 millions d'hectares dont 5,4 en provenance des nouveaux états. L'apport en production s'élève à 20,1 millions de tonnes soit 18,9%. En effet, les rendements observés sont très hétérogènes. La moyenne de l'EU-25 s'établit à 56,6 q/ha contre 64,3 pour EU-15 et 37,5 pour les nouveaux états membres.

Orge : +20,9% en superficie, +15,2% en production

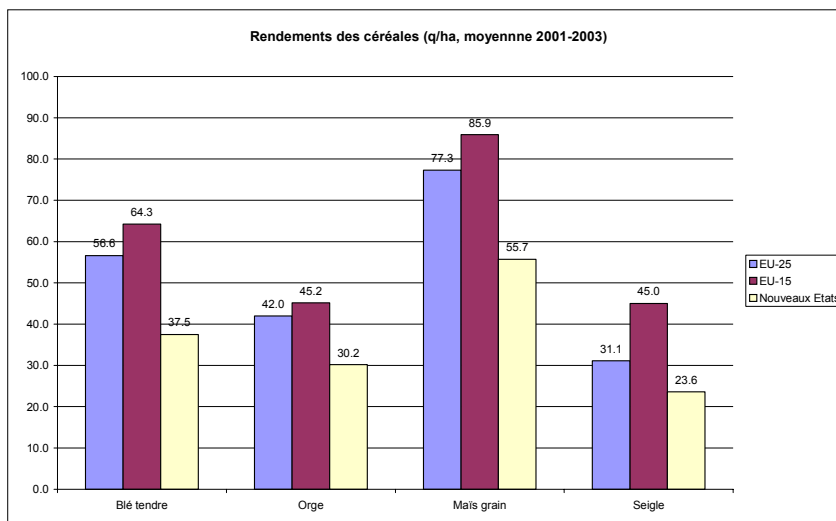
La superficie en orge de l'EU-25 s'est élevée à 13,4 millions d'hectares dont 2,8 en provenance des nouveaux états. Il s'agit du plus faible apport aux principales productions céréalières. En terme de volume l'apport des nouveaux états n'est que de 15%. Compte tenu de la faiblesse de l'apport en surface et de rendements plus homogènes, le rendement moyen de l'EU-25 est de 42q/ha, moins éloigné que pour le blé du rendement de l'EU-15 (45,2q/ha).

Maïs grain : +28,5% en superficie, +20,5% en production

Concernant le maïs grain, l'apport des pays entrants est de la même importance que pour le blé tendre. La superficie cultivée en maïs grain dans l'EU-25 a atteint 6,3 millions d'hectares dont 1,8 en provenance des nouveaux états. La Hongrie apporte plus de 68% de ces nouvelles superficies. Les rendements sont très hétérogènes, l'élargissement fait passer le rendement moyen de l'EU-25 de 85,9 q/ha à 77,3.

Seigle : +65,1% en superficie, +49,5% en production

C'est dans cette espèce céréalière que l'apport des nouveaux états est le plus important. Les superficies en seigle de l'EU-25 ont atteint près de 3 millions d'hectares, dont 1,9 en provenance des nouveaux états. Le supplément de production s'est élevé à 4,6 millions de tonnes, le volume produit par l'EU-25 a atteint 9,3 millions de tonnes.



La structure de la sole céréalière est légèrement modifiée.

Ces divers apports modifient légèrement le poids des diverses céréales dans la sole céréalière.

- Le blé tendre et le maïs conservent une importance identique ;
- L'orge et le blé dur voient leur importance diminuer au profit du seigle, de l'avoine et des autres céréales.

Un apport conséquent en plantes sarclées.

C'est dans cette catégorie de cultures que la contribution des nouveaux Etats est la plus importante. La superficie en pommes de terre augmente de 50% et la production de 32%.

En betteraves sucrières, l'apport est limité à 22% en superficie et 16,5% en production.

Un apport plus limité en cultures industrielles

En cultures industrielles, l'apport est significatif dans les plantes oléagineuses et en particulier en colza et navette (+25,5% en superficie et +19,6% en production). Il est plus limité dans les plantes textiles (+4,1% en superficie). Dans les autres plantes industrielles, la contribution est importante en houblon (+28,8% en superficie), mais plus faible en tabac (+15,4%).

Apports des nouveaux Etats aux cultures des terres arables (1000 ha, %)

	2001	2002	2003	Moyenne 2001-2003
Union européenne (25 pays)	86593.2	85490.2	84591.8	85558.4
Union européenne (15 pays)	63183.3	64772.0	62766.7	63574.0
Nouveau Etats	23409.9	20718.2	21825.2	21984.4
Part des nouveaux états	27.0%	24.2%	25.8%	25.7%
Céréales				
Union européenne (25 pays)	53131.1	53246.6	51856.7	52744.8
Union européenne (15 pays)	36941.0	37867.2	36790.8	37199.7
Nouveau Etats	16190.1	15379.4	15065.9	15545.1
Part des nouveaux états	30.5%	28.9%	29.1%	29.5%
Légumes secs				
Union européenne (25 pays)	1977.1	1911.9	1920.3	1936.4
Union européenne (15 pays)	1685.8	1695.6	1714.9	1698.8
Nouveau Etats	291.3	216.3	205.4	237.7
Part des nouveaux états	14.7%	11.3%	10.7%	12.3%
Plantes sarclées				
Union européenne (25 pays)	5556.8	5005.6	4696.5	5086.3
Union européenne (15 pays)	3340.6	3300.8	3158.9	3266.8
Nouveau Etats	2216.2	1704.7	1537.6	1819.5
Part des nouveaux états	39.9%	34.1%	32.7%	35.8%
Plantes industrielles				
Union européenne (25 pays)	8448.0	8175.1	8613.7	8412.3
Union européenne (15 pays)	6717.9	6900.7	6619.0	6745.9
Nouveau Etats	1730.1	1274.4	1994.7	1666.4
Part des nouveaux états	20.5%	15.6%	23.2%	19.8%
Fourrages des terres arables				
Union européenne (25 pays)	17480.1	17151.1	17504.7	17378.6
Union européenne (15 pays)	14498.0	15007.7	14483.1	14662.9
Nouveau Etats	2982.2	2143.4	3021.6	2715.7
Part des nouveaux états	17.1%	12.5%	17.3%	15.6%

Source: New Cronos septembre 2004.

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Encadré méthodologique:

Par superficies consacrées aux grandes cultures on entend les superficies consacrées aux :

- Céréales ;
- Plantes sarclées ;
- Plantes industrielles ;
- Fourrages des terres arables.

La fourniture de statistiques sur ce domaine est prévue par deux règlements du Conseil

Les statistiques sur les céréales dans l'union sont régies par le règlement du Conseil n°837/90 du 26 mars 1990.

Ce règlement stipule que pour toutes les céréales dont la production dépasse 50 000 tonnes, les Etats membres fournissent à Eurostat les données annuelles concernant :

- les superficies ;
- le rendement moyen ;
- la production récoltée.

Ces données sont transmises selon le calendrier suivant :

Superficies	Rendement et production
- 1er octobre de l'année de la récolte : données provisoires.	- 15 novembre de l'année de la récolte : premières estimations.
- 1er avril suivant l'année de la récolte : données définitives.	- 1er février suivant l'année de la récolte : données provisoires.
	- 1er octobre suivant l'année de la récolte : données définitives

Les statistiques concernant les produits végétaux autres que les céréales sont régies par le règlement du Conseil n° 959/93 du 5 avril 1993.

Ce règlement stipule que pour les cultures autres que les céréales les Etats membres doivent fournir les données de surfaces et production selon le calendrier suivant :

Superficies	Rendement et production
- 1er octobre de l'année de la récolte : données provisoires	<p><u>1^{er} octobre données provisoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pois protéagineux ; - fèves et fèveroles ; - Tabac <p><u>1^{er} novembre données provisoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Colza et navette ; - graines de tournesol ; <p><u>1^{er} décembre données provisoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pommes de terre ; - Betteraves sucrières ; - Betteraves fouragères ; - Lin oléagineux ; - Graines de coton. <p><u>15 avril suivant l'année récolte données provisoires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Autres produits
1er avril suivant l'année de la récolte : données définitives	<p><u>1^{er} octobre suivant l'année récolte :</u></p> <p><u>données définitives</u></p> <p>Ensemble des produits</p>

Pour en savoir plus:

➤ **Les bases de données**

[Site web EUROSTAT/Agriculture et pêche/Agriculture/Produits agricoles](http://Site%20web%20EUROSTAT/Agriculture%20et%20p%C3%AAche/Agriculture/Produits%20agricoles)

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/017 • L-2920 Luxembourg • Tel. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 35349 •

E-mail: eurostat-mediasupport@cec.eu.int

European Statistical Data Support:

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations précises sur ce réseau de centres d'appui:

www.europa.eu.int/comm/eurostat/

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier – L-2985 Luxembourg

URL: <http://publications.eu.int>

E-mail: info-info-opoce@cec.eu.int

BELGIEN/BELGIQUE/BELGIË - DANMARK - DEUTSCHLAND - EESTI – ELLÁDA - ESPAÑA - FRANCE - IRELAND - ITALIA - KYPROS/KIBRIS – LUXEMBOURG - MAGYARORSZÁG – MALTA - NEDERLAND - ÖSTERREICH - POLSKA - PORTUGAL - SLOVENIJA - SLOVENSKO - SUOMI/FINLAND - SVERIGE - UNITED KINGDOM - BALGARIJA - HRVATSKA - ÍSLAND – NORGE - SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA - AUSTRALIA - BRASIL - CANADA - EGYPT - MALAYSIA - MÉXICO - SOUTH KOREA - SRI LANKA - T'AI-WAN - UNITED STATES OF AMERICA

TEXTE ORIGINAL: Anglais